



Formalités de rachat de parts de sarl

Par **Biwatt**, le **06/06/2011** à **19:47**

Bonjour,rrnJe suis cogérante d'une SARL à parts égale avec mon futur ex-mari depuis plus de 5ans .rnÉtant en instance de divorce il me propose de me racheter mes parts .rnQuel est la marche à suivre? ,est-ce assujetti à l'impôt sur les plus value, CSG... ?rrnMerci d'avance .

Par **michel**, le **07/06/2011** à **13:25**

Bonjour,rnLa réponse doit se trouver en partie dans les statuts de la SARL.rnEZn ce qui concerne les impôts personnels (IRPP), il est évident que vous serez imposable à la plus value et aux taxes annexes qui en céoulent. Cependant il peut être considérer que cette vente soit exeptionnelle et l'imposition pourra être réparti sur un maximum de cinq ans.rnSalutationsrnMichel